

MISE EN ŒUVRE DU SERVICE DE GARDE DES ENFANTS DES PERSONNELS DE SANTE

Chers parents,

Le gouvernement nous demande, qu'aucun personnel de santé ne soit entravé dans sa disponibilité au service de notre système de santé. **Les enfants de ces personnels qui n'auraient pas trouvé d'autres modes de garde** seront accueillis dans leur établissement de scolarisation habituel sur les horaires d'ouverture (8h30-11h45 et 13h45-16h45, pas de restauration).

Il faut **que les deux parents** soient concernés par les professions médicales contraintes d'assurer leur service. **L'école n'accueillera pas d'autres élèves que les enfants de personnel médical réquisitionné.**

Les personnels de santé concernés par ce dispositif sont :

- Tous les personnels travaillant en établissements de santé publics/privés (hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...)
- Tous les personnels travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées (maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...)
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...)
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Les parents devront fournir à l'accueil **la copie de leurs cartes professionnelles ou une copie de leur bulletin de salaire ou une attestation de l'ARS.**

Étant donné le passage en stade 3 depuis hier soir minuit, si ce service minimum n'est finalement pas nécessaire, sa mise en place sera annulée dans la journée.

Les parents qui souhaitent bénéficier de cette solution doivent envoyer leurs demandes avant 17h00, ce dimanche, sur la boîte stpierrecole@wanadoo.fr pour anticiper au mieux leur accueil.

Je rappelle à tous l'obligation de désormais prendre les informations sur le site de l'établissement (le lien vous sera envoyé par mail lundi matin) qui relaiera les préconisations concernant notre établissement ; certaines informations seront, par ailleurs, relayées par l'équipe APEL.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre sincère dévouement.

Jean-Baptiste Lucas
Chef d'Établissement
École Saint-Pierre